

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions

10 December 2021

Performance report on the budget of the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for 2020 and proposed budget for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for 2022

(ACABQ report: A/76/577; related reports of the Secretary-General: A/76/370 and A/76/411)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the Advisory Committee's report on the 2020 budget performance and the proposed budget for 2022 for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals.

The Committee notes the completion of key judicial activities in 2021 and reiterates its recommendation that the Secretary-General make every effort to promptly conclude the remaining work of the Mechanism.

The Committee trusts that the next budget proposals of the Mechanism will reflect the appropriate resource requirements, including the commensurate number of staff members, in line with the progressive completion of its work.

Mr. Chairman,

Turning to the resources budgeted for 2022, the Committee recommends approval of the Secretary-General's proposals for temporary posts, with detailed information on their workload to be provided in the next budget submission.

The Committee acknowledges the reduction of 103 general temporary assistance positions. Nevertheless, it also notes that the proposed level of general temporary assistance continues to be high notwithstanding the reduced judicial activities, particularly at The Hague

branch. The Committee therefore recommends a reduction of 5 per cent (or \$1,039,400) in The Hague and a reduction of 3 per cent in Arusha (or \$433,600) under other staff costs.

Furthermore, the Committee recommends reductions under travel of staff (10 per cent, or \$99,000), contractual services (5 per cent, or \$396,300), general operating expenses (5 per cent, or \$429,700) and supplies and material (5 per cent, or \$30,900), taking into account, among others, patterns of expenditures and the overall decreasing level of activities.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Le 10 décembre 2021

**Rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer
les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2020 et projet de budget
du Mécanisme pour 2022**

*(Rapport du Comité consultatif : A/76/577 ; rapports correspondants du Secrétaire général :
A/76/370 et A/76/411)*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport du Comité consultatif sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2020 et sur le projet de budget du Mécanisme pour 2022.

Le Comité prend note de l'achèvement d'activités judiciaires majeures en 2021 et recommande une nouvelle fois que le Secrétaire général veille à ce que le Mécanisme fasse tout son possible pour achever rapidement ses travaux.

Le Comité compte que les prochains projets de budget feront apparaître précisément les ressources nécessaires, notamment des effectifs à la mesure des fonctions du Mécanisme, dans la perspective de l'achèvement progressif des travaux de celui-ci.

Monsieur le Président,

S'agissant des crédits demandés pour 2022, le Comité recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes temporaires soient approuvées et que des informations détaillées sur la charge de travail associée à ces postes soient communiquées dans le prochain projet de budget.

Le Comité prend acte de la réduction de 103 emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Il note toutefois que le montant des ressources demandées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) demeure élevé malgré la diminution des activités judiciaires, en particulier à la division de La Haye. Il recommande donc que le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel soit réduit de 5 % (1 039 400 dollars) à la division de La Haye et de 3 % (433 600 dollars) à celle d'Arusha.

De plus, le Comité recommande des réductions au titre des voyages du personnel (10 %, soit 99 000 dollars), des services contractuels (5 %, soit 396 300 dollars), des frais généraux de fonctionnement (5 %, soit 429 700 dollars) et des fournitures et accessoires (5 %, soit 30 900 dollars), compte tenu, entre autres, de la structure des dépenses et de la diminution globale du volume de travail du Mécanisme.

Monsieur le Président, je vous remercie.